

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Orga et Vie syndicale / L'assemblée Générale des Syndicats de la Fédération **p.2** /
Loi Kasbarian : la chasse aux pauvres est ouverte ! **p.3** / Tract : « Salaires / travaux pénibles : ça boit bouger ! » **p.4**

l'agenda



43^{ème} Congrès fédéral
du 25 au 29 mars 2024
à Port Leucate (11)

Réunions paritaires à venir

14/09 Plasturgie : CMPPNI

14/09 Pétrole : CPNSS

14/09 Négoce : CMPPNI

19/09 Caoutchouc : SPP

20/09 Pétrole : CPNE

20/09 Caoutchouc : CPPNI

21/09 Industrie Pharma :
CPPNI

03/10 Répartition Pharma :
CPPNI

05/10 Répartition Pharma :
CSR

09/10 Officines : CPNE

12/10 LBM : CPPNI

13/10 Industrie Pharma :
CPNEIS

16/10 Officines : CPPNI

Droits et libertés

Retraites : départ anticipé pour longue carrière

La CNAV a donné pour consigne à ses agents de ne pas informer les salariés nés entre le 1^{er} septembre 1961 et le 31 décembre 1963 de leur droit à bénéficier des règles applicables pour les départs anticipés pour carrière longue.

C'est donc au salarié d'en faire « la demande expresse... Ce dispositif n'est pas à appliquer systématiquement. »

Il appartient donc à chaque salarié concerné de vérifier ses droits et d'en faire la demande lors de la constitution de son dossier de demande de retraite.

Il est conseillé, 9 mois avant la date prévue de départ en retraite, de faire sa demande d'attestation d'éligibilité au dispositif de carrière longue auprès de la CARSAT ou de la caisse de la MSA dont vous dépendez.

Les chiffres

➔ **62,8 %** des entreprises
touchées par un mouvement de grève ont été
amenées à signer un accord.

Le chiffre tombe à 12 %
en l'absence de conflit.
(Source DARES)



➔ **73 %** des entreprises
ont connu
au moins une grève en 2021 : les revendications
portent sur les rémunérations,
une part en nette hausse
par rapport à 2020 (+25 points)
(Source DARES)

Orga et vie syndicale

Le 43^{ème} Congrès fédéral approche !



Il aura lieu du
25 au 29 mars 2024
à PORT LEUCATE (11).

Le Congrès est l'instance souveraine de la Fédération. Il décide démocratiquement de l'orientation à donner à l'activité de la Fédération, pour les 3 prochaines années.

Chaque syndicat participant au Congrès a droit à un nombre de voix proportionnel au nombre de cotisations réglées (incluant les FNI), calculé sur la moyenne annuelle des 3 années clôturées précédant le Congrès.

La confédération ayant annoncé une clôture de l'exercice CoGéTise 2022, au 31 décembre 2023, il y a donc urgence, pour les syndicats n'ayant rien réglé sur 2022, à régulariser la situation au plus vite. Faute de quoi, ils verront leur nombre de voix impacté pour le congrès.

Les statuts de notre Fédération prévoient que pour le calcul des voix des syndicats, lors d'un Congrès, les 3 derniers exercices clos doivent servir de référence. Pour le 43^{ème} Congrès, les exercices seront donc ceux de 2020-2021-2022.

Nous devons mettre toute notre force dans la bataille pour que le maximum de cotisations impayées à ce jour soit régularisé avant le 31 décembre 2023.

Actualité fédérale

Le 5 septembre 2023 s'est déroulée l'Assemblée Générale des Syndicats de la Fédération.



Plus de 300 militantes et militants présents, représentant plus de 110 syndicats, ont débattu toute la journée sur les enjeux de la période, avec plusieurs axes :



La dénonciation de la guerre, que ce soit celle menée par l'armée israélienne contre le peuple de Palestine, la situation au Niger (où le coup d'État vise surtout l'ancien maître colonial français et beaucoup moins à répondre aux besoins de la population qui vit dans une pauvreté effroyable), la guerre en Ukraine mais aussi les sanctions économiques qui sont une nouvelle forme de guerre et qui frappent avant tout les travailleurs et travailleuses.

- Le congrès de l'Union Internationale Chimie-Energie de la FSM que la FNIC-CGT organise à Paris, les 28 et 29 novembre 2023.

- La montée du fascisme avec la guerre de l'Europe contre les migrants est le fer de lance d'une guerre menée par la bourgeoisie contre toute la classe ouvrière.

- L'analyse de la situation économique et sociale que vit le monde du travail, et notamment l'explosion de l'inflation, son impact sur le pouvoir d'achat en l'absence d'augmentation salariale suffisante du fait du blocage des patrons, amenant des luttes dans beaucoup d'entreprises pour tenter de répondre à ce problème de perte de pouvoir d'achat, avec le constat qu'avec la continuité de la hausse des prix, ces luttes doivent se poursuivre.

- L'engagement des militantes et militants de la FNIC dans la bataille contre la réforme des retraites. La volonté des militants et militantes de ne pas baisser la garde, et d'aller vers la reconnaissance de la pénibilité dans nos branches professionnelles.

Le constat partagé est que les salariés sont face à une attaque globale : salaires, casse des services publics et des emplois dans le privé, remise en cause de la protection sociale, retraite, assurance-chômage et face à cela, la riposte doit être générale.

Tout en étant lucides sur les difficultés à emmener les travailleurs dans le combat, **les syndicats ont convenu d'une campagne de luttes où, chaque vendredi serait une journée de**

mobilitation, une guérilla des vendredis de la conquête sociale, des luttes coordonnées et organisées pour taper les patrons au portefeuille et arracher des conquêtes sociales, à commencer par les salaires et la pénibilité. Mandat est donné au Comité Exécutif Fédéral pour construire un plan de lutte dans chaque branche professionnelle et gagner des droits pour un départ anticipé en retraite.

Le sujet de notre renforcement par la syndicalisation a été également abordé. **Force est de constater que de trop nombreux syndicats ne sont pas à jour de cotisations.** Être à jour n'est pas une option ni une chose qu'on fait quand on n'a rien d'autre à faire, c'est un devoir militant et une obligation pour que l'organisation puisse fonctionner normalement.

Enfin, les syndicats doivent se préparer au 43^{ème} Congrès Fédéral qui se tiendra en mars prochain.

Les enjeux immédiats et à venir sont considérables, avec la nécessité d'avoir l'ensemble de nos syndicats engagés dans le combat pour gagner sur les salaires, la reconnaissance de la pénibilité avec des départs anticipés en retraite.

Loi Kasbarian : la chasse aux pauvres est ouverte !

Le 14 juin, les députés Renaissance et Horizon (Macron et Edouard Philippe) ont adopté la loi Kasbarian (248 voix pour, 91 voix contre) qui, selon certains, « doit sécuriser les rapports locatifs ». Enfin, juste pour les propriétaires

Par ailleurs, le conseil constitutionnel, qui avait été saisi dans la foulée par la gauche, a entériné la loi dans sa quasi-totalité.

La loi triple les sanctions pour les squatteurs. Ils encourent jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende. Elle crée une amende de 3 750 euros pour la propagande et la publicité en faveur des méthodes encourageant le squat. C'est, là, directement l'association « Droit Au Logement » qui est visée.

Par ailleurs, les procédures en cas de loyer impayés sont très accélérées. Un propriétaire pourra obtenir la résiliation du bail sans engager une action en justice. Les expulsions pourront donc être plus rapides ! Et si l'expulsion n'est pas effective, le locataire en défaut de paiement encoure une amende de 7 500€ ! Dans tous les baux locatifs une clause permettra la résiliation automatique du bail, dès les premiers impayés.

Plutôt que d'offrir des logements décents à des prix raisonnables, ce gouvernement, fidèle à ses méthodes, préfère réprimer. Et ce sont les plus démunis qui vont, une fois de plus, en faire les frais !

Les places d'hébergement d'urgence ne sont déjà pas assez nombreuses pour accueillir les 330 000 personnes sans-abris. Donc, pour les « squatteurs » qui, disons-le, sont souvent des personnes en grande précarité qui n'ont pas d'autres moyens, pour avoir un toit au-dessus de la tête, que d'occuper des locaux vides ou désaffectés, la situation risque encore de se dégrader.



Cerise sur le gâteau, le texte vise aussi les lieux de production. Donc les salariés en lutte pour défendre leurs droits ou leur pouvoir d'achat et occupant les locaux de leur entreprise, pourraient tomber sous le coup de cette loi ignoble !

Macron et ses valets n'auront donc de cesse de réprimer toujours plus le peuple, notamment sa partie la plus fragile. Après les chômeurs, c'est maintenant au tour des mal logés et des salariés en lutte.

IL EST GRAND TEMPS QUE LE MONDE DU TRAVAIL ET L'ENSEMBLE DES CITOYENS SE LÈVENT POUR IMPOSER UN AUTRE MODÈLE DE SOCIÉTÉ !



SALAIRES, TRAVAUX PÉNIBLES : ÇA DOIT BOUGER !

Le chef de l'État, discrédité suite au large mouvement de grève contre sa réforme des retraites, multiplie les sujets de diversion, comme l'abaya ou l'immigration qu'il faudrait réduire alors que la France figure, dans l'OCDE, parmi les pays où les flux d'immigration sont les plus réduits en proportion de la population : moins de 0,4 %.

Pendant cette mascarade médiatique, les plans d'austérité imposés par Bruxelles, donc par Paris, continuent de nous enfoncer dans le recul social et la misère. L'inflation galope, les salaires sont bridés, l'exploitation au travail augmente avec des contraintes de plus en plus fortes sur les salariés, depuis l'ouvrier jusqu'au cadre.

Les conditions imposées aux chômeurs sont durcies, les franchises médicales vont doubler, les services publics sont dans un état catastrophique : école, hôpital, assistances aux personnes, etc.

Pourtant, les cadeaux fiscaux pleuvent sur les riches : les 8 milliards engrangés par nos deux ans supplémentaires de travail, correspondent aux 8 milliards de la suppression de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, qui avait remplacé la taxe professionnelle.

À cela s'ajoutent les niches fiscales et sociales dont bénéficient essentiellement les grandes entreprises, et qui se chiffrent en dizaines de milliards !

Avons-nous encore des doutes que les moyens sont là pour satisfaire à une autre politique que celle de la régression sociale ?

Avons-nous des doutes sur la nécessité de ne plus attendre les miettes que nous laissent les employeurs et le pouvoir politique, mais au contraire de prendre notre avenir en main afin d'imposer nous-même, par la mobilisation, ce dont nous avons besoin ?

La victoire de Macron sur les retraites n'est pas due au manque de mobilisation, mais une stratégie des luttes interprofessionnelles délétère, une stratégie du passé consistant à organiser des marches autour des villes avec un assemblage de drapeaux le plus coloré possible. Ce n'est pas cela qui fera plier le capital !

**L'heure est à mobiliser les travailleurs et travailleuses, dans la grève pour obtenir des arrêts de production. Oui, notre objectif doit être de stopper la machine à profit, que ce soit dans l'entreprise comme au niveau national !
Sur quelles revendications ?**

La FNIC-CGT voit deux urgences absolues :

- ➔ **1 - L'augmentation des salaires et des pensions partout, maintenant, avec pour objectif l'indexation automatique du SMIC des salaires et des pensions sur l'inflation**
- ➔ **2 - La reconnaissance de la pénibilité : travail de nuit, expositions aux produits, aux charges lourdes, au bruit, RPS, etc.**

Réunis en assemblée générale le 5 septembre à Montreuil, les syndicats de la FNIC-CGT ont marqué la volonté de s'engager dans la bataille des salaires et de la pénibilité.

**À partir du 13 octobre et avant, partout où c'est possible, engageons la lutte dans nos entreprises, par la grève avec arrêt de production.
IMPOSONS, PAR L'ACTION, UN AUTRE MODÈLE DE SOCIÉTÉ !**